

L'Essentiel

Séance Publique

24 novembre 2017

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE – SÉCURITÉ

Rapporteur : Thierry Lagneau

Programme d'aide à la voirie communale et intercommunale 2017 - 2ème répartition : 362 403,21 euros

L'autorisation de programme affectée à ce dispositif s'élevant à 500 000 euros pour l'année 2017, il reste donc à répartir 362 403,21 euros aux collectivités bénéficiaires de moins de 2 500 habitants.

Ce sont ainsi 17 communes et groupements de communes qui sont concernées.

Il convient de souligner qu'en application du règlement départemental la dépense subventionnable est plafonnée, par dossier, à 42 000 euros.

[Télécharger la liste des communes bénéficiant du programme d'aide à la voirie communale et intercommunale 2017](#)



Programme départemental d'assainissement et d'alimentation en eau potable 2017- 2 : 247 632 euros

Le Département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les Communes ou leurs groupements, à leur demande.

Au mois de juin, l'Assemblée départementale a adopté la première répartition du Programme Départemental d'Assainissement et d'Alimentation en eau potable pour une participation départementale de 1 084 368 euros.

[Télécharger la liste des communes bénéficiant du programme départemental d'assainissement et d'alimentation en eau potable 2017](#)

ÉCONOMIE - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Rapporteur : Jean Marie Roussin

Aide aux investissements de modernisation et de développement des entreprises agroalimentaires 2017-2 : 161 818, 44 euros

Dans le cadre du Programme Régional de Développement Rural 2014-2020, le Département vient d'accorder une subvention à 11 projets d'investissement, de modernisation et de développement d'entreprises agroalimentaires.

[Liste des projets entreprises agroalimentaires 2017-2](#)

**TOURISME - COMMUNICATION -
MARKETING TERRITORIAL**

Rapporteur : Pierre Gonzalvez

**Subvention tourisme - marketing territorial
décision attributive 2017-2**

Suite à l'adoption de la loi NOTRe, et en cohérence avec la délibération du 25 novembre 2016 approuvant la création de l'Agence Vaucluse Provence Attractivité (VPA), afin de soutenir le tourisme sous toutes ses formes y compris les animations touristiques locales et contribuer ainsi à la promotion et à l'attractivité de notre territoire, l'Assemblée départementale vient de décider d'apporter son soutien à :

- **AGROPARC** : 20 000 euros,
- **Association pour le Développement Touristique Provence Rhône Ventoux** : 14 000 euros,
- **Avignon Foire Grand Delta** : 18 000 euros,
- **Fédération Régionale des Industries Agro-Alimentaires – FRIAA** : 30 000 euros,
- **SAFE CLUSTER (PEGASE)** : 30 000 euros.

AGRICULTURE - EAU – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

**Aide aux investissements dans les
exploitations agricoles des jeunes
agriculteurs : 57 000 euros**

Au plan national, l'agriculture est l'un des secteurs économiques qui perdra le plus d'actifs d'ici 2020 en raison du vieillissement de la population des chefs d'exploitation. Le renouvellement générationnel représente un défi à relever pour le maintien d'une agriculture performante et durable.

Le Vaucluse n'échappe pas à cette dynamique. Il comptait lors du dernier recensement agricole de 2010, 5920 exploitations (27% du total régional) qui occupent 111 220 ha et représentent un potentiel économique de 381 millions d'euros. Cependant, en 10 ans, plus d'une exploitation sur quatre, soit 1910 exploitations ont disparu.

Jusqu'en 2016, le Département soutenait l'installation des jeunes agriculteurs de notre territoire au moyen

du « Programme d'Aides à l'installation des Jeunes Agriculteurs de Vaucluse » doté d'une enveloppe annuelle de 350 000 euros. La loi NOTRe ayant confié la compétence exclusive du développement économique aux Régions, le Département a dû mettre fin à ce dispositif.



Conformément à l'article 94 de la loi NOTRe, la convention fixant les conditions d'intervention complémentaires avec la Région votées en mars 2017, permet l'intervention du Département sur l'axe 5 «favoriser l'emploi, le renouvellement des générations en agriculture et le renforcement des compétences».

Considérant l'importance de l'activité agricole pour le territoire de Vaucluse, et afin d'améliorer les conditions de travail, de lutter contre la vétusté de l'appareil de production et la faible rentabilité de l'activité au regard de l'importance des investissements initiaux qui peuvent décourager les prétendants à l'installation dans certaines filières, l'Assemblée départementale vient de se prononcer favorablement pour la création d'une aide aux investissements dans les exploitations agricoles des jeunes agriculteurs pour l'année 2017, doté d'une enveloppe de 57 000 euros et qui pourra être renouvelé en 2018.

[En savoir plus sur les modalités d'attribution de l'aide aux investissements agricoles](#)

**Co-financement du dispositif régional
en faveur des investissements collectifs
des coopératives d'utilisation de matériel
agricole (CUMA) pour une agriculture
durable et innovante : 110 000,75 euros**

Depuis 2002, le Département de Vaucluse a approuvé un dispositif départemental d'aide à l'acquisition collec-

Date

tive d'équipements réalisée par les CUMA de Vaucluse prenant en charge 5% du montant total des investissements. Véritable force économique, les 70 CUMA vauclusiennes représentent 1539 exploitations. Ce dispositif avait pour objectif d'accompagner les mutations des exploitations agricoles vers une agriculture plus compétitive et plus respectueuse de l'environnement.

Depuis la loi NOTRe, la compétence développement économique est confiée à la Région.

Aujourd'hui, l'Assemblée départementale vient de décider de participer au financement du dispositif régional en faveur des investissements collectifs des CUMA en 2017 pour une agriculture durable et innovante.

[Le tableau d'attribution des aides aux CUMA vauclusiennes](#)

Dispositif « 20 000 arbres en Vaucluse »

En 2013, le Département de Vaucluse a statué sur son dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville.

Le volet «20 000 arbres en Vaucluse» se concrétise sous forme de subvention en nature et d'assistance technique auprès des collectivités locales et consiste à attribuer des végétaux aux Communes et aux groupements de Communes qui en font la demande, pour les aider à réaliser des plantations de qualité.

Les attributions découlent de la production d'un dossier technique et d'une convention définissant les engagements des deux parties.

L'assemblée départementale a décidé d'apporter son soutien pour les projets paysagers des communes de :

- Beaumettes : 2 400 euros,
- Saignon : 2 100 euros,
- Saintes-Cécile les Vignes : 3 800 euros,
- Monteux : 15 000 euros.

ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS Rapporteur : Dominique Santoni**Politique départementale d'éducation populaire**

Si l'éducation populaire s'inscrit dans une longue histoire et dans un riche héritage, sa force et son intérêt tiennent d'abord dans sa capacité à répondre aux enjeux de son temps.

En dépit de multiples projets qu'elle développe et du large public qu'elle concerne et qu'elle mobilise, l'éducation populaire souffre encore d'un déficit de visibilité et de lisibilité, et sa contribution peine à être reconnue et valorisée.

L'éducation populaire irrigue un grand nombre de champs d'intervention de la puissance publique (jeunesse, culture, environnement, loisirs éducatifs, sport, éducation, affaires sociales...). Il y avait donc un enjeu pour le Département d'élaborer et de mettre en œuvre une politique départementale d'éducation populaire.

La démarche s'est donc voulue participative, afin de co-construire avec les principaux partenaires de ce secteur une politique publique transversale, dynamique et lisible.



Les nombreuses propositions apportées par ces associations, dans le cadre de tables rondes, ont permis de déterminer les thématiques prioritaires et les orientations de la politique départementale en matière d'éducation populaire :

- L'éducation populaire est au cœur de la stratégie du Département de par les valeurs qu'elle véhicule et ses objectifs liés à la citoyenneté, au vivre ensemble, à l'éducation et à la promotion du bénévolat,
- L'implication du Département relève de la volonté de soutenir et développer ces actions pédagogiques et citoyennes sur son territoire, conformément à sa compétence partagée définie par la loi NOTRe.

Cette politique vise à mobiliser toutes les initiatives sur notre territoire, selon une vision globale partagée, une méthode et des objectifs précis qui font l'objet d'un cadre d'intervention avec des modalités d'éligibilité et d'attribution.

[Télécharger le texte fondateur de la Politique Publique départementale en faveur de l'Éducation Populaire en Vaucluse](#)

SOLIDARITÉ – HANDICAP

Rapporteur : Suzanne Bouchet

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie actualisation du plan d'actions pour 2017 et premières programmations pour 2018 et 2019

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillesse a permis la mise en place, dans chaque département, d'une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie qui réunit comme membres de droit, sous la présidence du Président du Conseil départemental, des acteurs départementaux qui contribuent au financement d'actions de prévention en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus.



La conférence a défini un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention adopté par délibération, le 25 novembre 2016 pour trois années.

Pour le Vaucluse en 2017, l'enveloppe globale allouée représente 1 634 803 euros.

Le concours permettant de développer des actions collectives de prévention et des actions d'amélioration de l'accès aux aides techniques s'élève à 1 282 865 euros en 2017. Par délibération du 28 avril 2017, le Conseil départemental a voté un plan d'actions permettant un soutien financier aux actions collectives de prévention à hauteur de 456 594 euros.

► Actualisation du plan d'actions pour 2017

Aux fins d'améliorer la couverture territoriale et la diversification des thématiques de prévention abordées, un

second appel à initiatives a été lancé en mai 2017 pour compléter cette première programmation. En réponse à cet appel à initiatives, 13 nouvelles actions impulsées et portées par des opérateurs locaux pourront bénéficier d'un soutien financier réévalué à 477 499 euros (+ 20 905 euros).

► 1^{ères} programmations pour 2018 et 2019

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 713 782 euros pour 2018 et à 312 082 euros pour 2019, conditionnées à l'attribution des recettes de la CNSA, comme stipulé dans les conventions et les avenants.

Ces dépenses seront intégrées aux plans d'actions annuels susceptibles d'être abondés par voie de délibération.

Renouvellement de la convention cadre 2017/2019 et convention annuelle Fédération des Centres Sociaux de Vaucluse : 24 000 euros

Depuis, 2002, la politique sociale du Département s'ouvre avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Fédération des Centres Sociaux, auprès des centres sociaux du Vaucluse.

Le Département a décidé de renouveler ce partenariat de façon triennale à travers une convention cadre 2017/2019 afin de préciser les objectifs partenariaux entre l'État, la CAF, la MSA, la Fédération des Centres Sociaux.

Dans le cadre de cette convention multi partenariale, la Fédération des Centres Sociaux s'engage au titre de projet fédéral 2016-2019 à inscrire ses actions dans 3 grandes orientations :

1. Renforcer la dimension politique pour :

- Accompagner la gouvernance et la vie associative
- Promouvoir et défendre l'outil centre social et l'éducation populaire
- Développer une mission d'observatoire, de veille et de prospective

2. Accompagner les dynamiques collectives des centres sociaux pour :

- Accompagner les centres sociaux au renouvellement du projet social
- Accompagner la professionnalisation et le bénévolat
- Animer le réseau

3. Valoriser les expériences et expérimentations du réseau pour :

- Renforcer l'accès aux droits
- Partager des expérimentations qui répondent à de nouvelles problématiques sociales et de territoire
- Éveiller la citoyenneté et promouvoir la laïcité

HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

Convention de gestion avec la caisse d'allocations familiales

Le Revenu de Solidarité Active est attribué par le Président du Conseil départemental.

Le service du Revenu de Solidarité Active est, quant à lui, assuré, dans chaque département, par la Caisse d'Allocations Familiales et par la Mutualité Sociale Agricole.

Une convention de gestion a été conclue en 2010 entre le Département et chacun des organismes chargés du service du Revenu de Solidarité Active.

Or, du fait de l'évolution du dispositif du Revenu de Solidarité Active depuis son entrée en vigueur et de la nécessité de redéfinir le périmètre d'intervention de chacun, le Conseil départemental a décidé de revoir le dispositif de gestion du Revenu de Solidarité Active et en conséquence de renégocier avec la Caisse d'Allocations Familiales une nouvelle convention de gestion.

Pacte Territorial d'Insertion 2017-2020 (PTI)

La Loi du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion, a conforté le Département comme chef de file de la politique d'insertion pour des publics dont les situations de précarité impliquent des réponses adaptées. Pour définir ces politiques, et pour assurer leur mise en œuvre de manière coordonnée avec l'ensemble de ses partenaires, le Département a l'obligation d'établir :

- un Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit les actions à mener,
- un Pacte Territorial d'Insertion (PTI) destiné à organiser la mise en œuvre du PDI en mobilisant l'ensemble des partenaires qui interviennent sur le retour à l'emploi, l'insertion par l'activité économique et l'accompagnement social et en assurant la cohérence

des actions conduites.

C'est pourquoi, le Conseil départemental a approuvé par délibération du 25 novembre 2016 le Programme Départemental d'Insertion 2017-2020 qui décline les orientations stratégiques de la collectivité en matière d'insertion et d'actions favorisant l'accompagnement et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Le PDI étant le cadre définissant la politique d'insertion et d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA du Département, les conditions et les modalités d'organisation partenariale de la mise en œuvre de cette politique sont constitutives du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) objet du présent rapport.

Ce Pacte associe l'ensemble des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du monde socio-économique (Services de l'Etat, Région PACA, communes, EPCI, CAF, MSA, Pôle Emploi, Chambres Consulaires, associations, syndicats et groupements professionnels...) afin de définir les modalités opérationnelles d'actions portées par ces acteurs en faveur de l'insertion et de l'emploi en particulier.

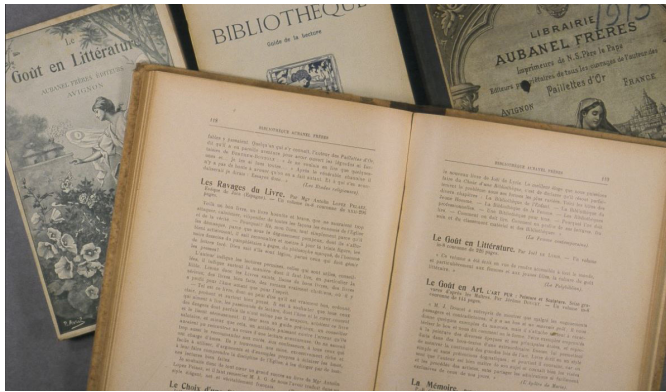
[Télécharger le Pacte Territorial d'Insertion 2017-2020](#)

CULTURE - CULTURE PROVENÇALE – PATRIMOINE

Rapporteur : Elisabeth Amoros

Schéma départemental de développement de la lecture 2018-2020

En application de la compétence « lecture publique » des départements et au vu des évolutions à la fois territoriales, administratives et sociétales, le Conseil départemental de Vaucluse a jugé opportun d'élaborer un nouveau Schéma de développement de la lecture à même d'impulser de nouveaux axes d'orientation pour la politique départementale du livre et de la lecture.



**FINANCES - MODERNISATION DE L'ACTION
PUBLIQUE** Rapporteur : Jean-Baptiste Blanc

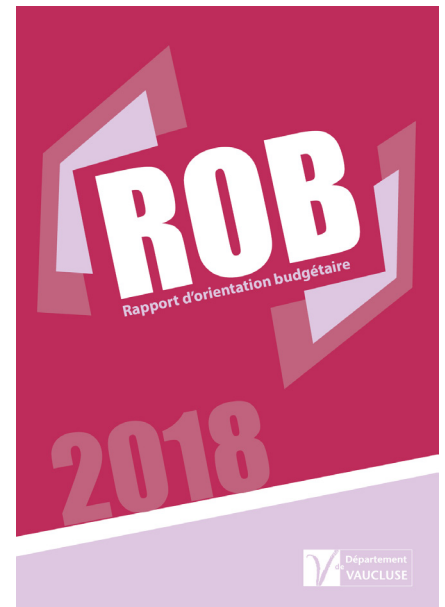
Débat d'Orientation Budgétaire pour 2018

Inscrit à l'article L3312-1 du Code Général des Collectivités Locales, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit se tenir au sein de l'assemblée départementale dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Il doit s'appuyer sur un rapport de présentation portant sur les grandes orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et l'évolution de l'endettement.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a vocation à donner des informations notamment sur la situation financière présente et celle attendue pour les années à venir, ainsi que les grands axes que le département entend valoriser au travers de ses différentes politiques publiques.

L'article 107 de loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les dispositions relatives au ROB en vue de renforcer l'information des élus et la transparence financière. C'est la raison pour laquelle le ROB 2018 a été enrichi de données relatives à la gestion pour l'ensemble de nos secteurs d'intervention.



Le contexte géopolitique international est toujours marqué par de vives tensions, se traduisant par des incertitudes et un manque de visibilité sur l'ensemble des marchés. Au sein de la zone euro, les perspectives de croissance sont disparates et influencent très directement la politique de chaque Etat membre en vue de maîtriser le niveau de son déficit public.

Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi de finances pour 2018, le gouvernement anticipe un taux de

L'objectif nouveau de ce Schéma de Développement de la Lecture est de resituer la pratique de la lecture à la croisée d'autres politiques publiques afin d'en faire un enjeu de citoyenneté mieux partagé, plus intégrateur, d'aller au-devant de populations en rupture avec la lecture alors même que sa maîtrise conditionne l'intégration sociale et l'accès à l'emploi.

C'est à partir d'un Diagnostic territorial embrassant de nombreuses composantes de la vie du livre en Vaucluse et associant de multiples acteurs que des orientations ont été élaborées, elles-mêmes déclinées en objectifs opérationnels puis en Fiches-actions. Une présentation synthétique de l'architecture de ce nouveau schéma offre une vue globale des orientations retenues pour les trois prochaines années :

- Renforcer la structuration du territoire,
- Sensibiliser aux enjeux du livre et de la lecture en matière d'éducation, de citoyenneté, d'insertion et de cohésion sociale,
- Transformer et adapter l'offre de services à ces nouvelles orientations et utiliser les potentialités offertes par le développement du numérique.

Ces orientations sont conformes aux axes définis dans la stratégie Vaucluse 2025-2040 délibérée par l'Assemblée départementale du 22 septembre 2017.

La mise en œuvre de ce plan se déclinera dans de nouvelles modalités d'intervention et de partenariats à même d'accompagner les acteurs du livre et de la lecture.

[Télécharger le Schéma départemental de développement de la lecture 2018-2020](#)

croissance de 1,7 %, une inflation à 1,1 % et une baisse du niveau du déficit public ramené à 2,6 % du PIB.

Pour ce qui concerne les collectivités locales, l'État devrait maintenir en 2018 la dotation globale de fonctionnement à son niveau actuel.

La réalisation du plan gouvernemental 2017/2022 de réduction des déficits publics ne devrait se traduire par une baisse des dotations qu'à l'horizon 2019 pour les seules collectivités n'ayant pas respecté leur engagement de maîtrise de l'évolution de leurs charges de fonctionnement. Un contrat financier dont les modalités pratiques aujourd'hui ne sont pas encore arrêtées devrait donc lier l'État et les 300 collectivités les plus importantes.

Ce maintien, sous conditions, du niveau des dotations de l'État doit guider les collectivités vers une plus grande maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement. Cet enjeu est d'autant plus important pour les départements qui doivent continuer à faire face à des contraintes toujours plus fortes en matière de dépenses sociales. Cette maîtrise des charges de fonctionnement est primordiale dans la mesure où le département ne dispose que de peu de leviers actifs pour dynamiser ses recettes de fonctionnement.

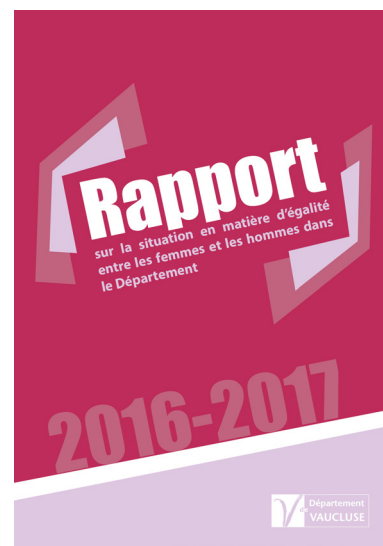
Sans cette action forte qui vise à redonner des marges de manœuvre financières, le Vaucluse, comme l'ensemble des départements, pourrait être contraint à remettre en cause certains services rendus aux administrés. C'est dans ce contexte incertain, que le Département de Vaucluse doit construire son budget pour 2018 et reconstituer durablement ses marges de manœuvre financières et maintenir un niveau d'investissement satisfaisant afin d'être au rendez-vous du projet Vaucluse 2025 – 2040.

[Télécharger le Débat d'Orientation Budgétaire pour 2018](#)

BUREAU

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département - année 2017

Conformément à l'article 1er de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions.



En application de l'article L 3311-9 du code général des collectivités territoriales, le Président du Conseil départemental a présenté au Conseil départemental un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département, préalablement aux débats sur le projet de budget. Ce rapport concerne la situation en matière d'égalité intéressant d'une part, le fonctionnement de la collectivité et, d'autre part, les politiques publiques qu'elle mène sur son territoire.

[Télécharger le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département.](#)